

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 18 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 18 JUIN 2020 à 18 h 30.**

Date de la convocation : le 11 JUIN 2020

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	X			
7. RONDA William	X			
8. POPIN Diane	X			
9. BOUTILLET Nelly	x			
10. PRINCET Hélène	X			
11. AUGRY Dimitri	x			
12. MORLAT Lucile	X			
13. KONAYAO Serge	X			
14. RECOUPÉ Sébastien	x			
15. ROBIEUX Laure	X			

Nombre d'élus	15
Nombre de présents	15
Quorum	8

Ludmila POLO est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

#### DELIBERATIONS

1. Vote des subventions et participations,
2. Vote des investissements,
3. Vote des taux,
4. Vote du budget primitif 2020,
5. Facturation de la garderie pendant le confinement (16 mars – 11 mai 2020),
6. Proposition de commissaires à la commission communale des impôts directs,
7. Convention relative à la réalisation ou au contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion,
8. Remboursement de l'appareil photo communal acheté par le Maire,
9. Application mobile « intramuros »
10. Questions diverses.

#### DECISION

Validation de l'avant-projet sommaire APS et demande de subvention.

---

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 4 JUIN est adopté à l'unanimité.

**2020-22- FINANCES LOCALES**  
**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS**

<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
	<b>REALISE 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>C/65541-Contribution fonds compens. à charges territoriales</b>	<b>92 255,10</b>	<b>86 170,00</b>
<b>C/65548 -PART A CHARGES INTERCOMMUNALES</b>	<b>3 193,19</b>	<b>3 300,00</b>
Syndicat du Collège de Chauvigny	1 153,79	1 100,00
Association des Maires de la Vienne et des Maires ruraux de France	590,40	700,00
Comité nation d'action sociale CNAS	1 149,00	1 500,00
<b>C/6574 - SUBVENTION AUX ASS.</b>	<b>8 169,87</b>	<b>10 000,00</b>
ACCA	400,00	400,00
ART FLORAL	200,00	150,00
ANCIENS COMBATTANTS	250,00	250,00
APE	500,00	500,00
CLUB INFORMATIQUE	200,00	200,00
COMITE DES FETES y compris Noel des enfants	500,00	<b>500,00</b>
DONNEURS DE SANG JARDRES-LAVOUX (450 -90 miel= 360 )	450,00	360,00
FOOTBALL CLUB DE JARDRES	1 000,00	<b>1 000,00</b>
FOOTBALL CLUB DE JARDRES (travaux avancés par le club)		137,80
FOOTBALL CLUB DE JARDRES rembsmt repas fêtesde la st Jean	61,87	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	650,00	650,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE rembst repas fêtesde la st Jean	11,00	
LES BALADINS	700,00	700,00
PRESSEC CHAMPETRE	300,00	300,00
ADMR (0,87 x 1304	1 147,00	1 150,00
CLUB GROUPT OMNISPORT ST JULIEN L'ARS	550,00	<b>500,00</b>
AFM TÉLÉTHON		
ALEPA		
ACUSEP activité sportive école	120,00	120,00
ASS DEPARTEMENTALE DE LA SECHERESSE	80,00	80,00
CAMPUS DES METIERS		
HARMONIE MUNICIPALE DE CHAUVIGNY <i>versé 2 fois 500 € (demande non déposée)</i>	200,00	-
LA LIGUE CONTRE LE CANCER		
AFSEP (sclérose en plaque)		
MFR VAL DE SOURCE		
PREVENTION ROUTIERE	50,00	50,00
SECOURS CATHOLIQUE		
SPA		
VIENNE ET MOULIERE FOOTBALL	400,00	400,00
VIENNE ET MOULIERE SOLIDARITE	400,00	400,00

CENTRE INF SUR LES DROITS DES FEMMES		
SECOURS POPULAIRE		200,00
FONDS SOCIAL DE LOGEMENT		
<i>imprévu</i>		1 952,20

ass hors commune

Le conseil municipal propose d'augmenter **le montant « imprévu »** afin de répondre aux sollicitations des associations communales qui pourraient rencontrer des difficultés de fonctionnement dues à la période de pandémie au cours de laquelle aucune activité n'a pu avoir lieu.

Concernant **le SIVOS**, il a bénéficié en 2019 de subventions régionales pour l'accompagnement des enfants par des ATSEM lors du transport qui ont été répercutées sur la participation 2020.

**A l'unanimité, le conseil municipal adopte les montants des participations et des subventions.**

## 2020-23- FINANCES LOCALES

### INVESTISSEMENTS 2020

TRAVAUX A REALISER	REPORT	RETENU 2020	TOTAL	RECETTES ATTENDUES
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>			-	
INTEGRATION VOIRIE ET BASSIN ORAGE LOT LA CRUE régularisation		3 000,00		
ACQUIS LICENCE 4 (zone de la Carte)		8 460,00		
REVERSEMENT TAXE AMENAGT		2 000,00		
REMBOURST DU CAPITAL		63 000,00		
PART RESEAU ELECTRICITE LE BREUIL		5 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>81 460,00</b>		

TRAVAUX DE BATIMENTS	REPORT	RETENU 2020	TOTAL	RECETTES ATTENDUES
<b>EGLISE</b>	250 000,00			94 973,00
ECOLE mise en sécurité, rempl chauffe-eau		2 500,00		
MAISON COMMUNALE		5 000,00		
VESTIAIRE	500 000,00			
MAISON DE SANTE CENTRE BOURG	186 127,73	250 917,71		
<b>TOTAL</b>	<b>936 127,73</b>	<b>258 417,71</b>	<b>1 194 545,44</b>	

VOIRIE NON COMMUNAUTAIRE	REPORT	RETENU 2020	TOTAL	RECETTES ATTENDUES
<b>POINT INCENDIE SERVOUZE</b>	2 000,00			
STADE éclairage pub	1 500,00			
SIGNALETIQUE	2 000,00			
EXTENS RESEAU ELECTRIQUE LE BREUIL	7 000,00			
CONSTRUCTION ABREU LA CARTE		2 500,00		
VOIRIE parking école		4 500,00		
<i>imprévu</i>	7 500,00			
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>27 000,00</b>	

ACQUIS MATERIEL ET MOBILIER				
-----------------------------	--	--	--	--

CANTINE- chariot ménage	700,00			
MAIRIE ordinateur portable	700,00			
ordinateur accueil + bureau		3 000,00		
BIBLIOTHEQUE ordinateur portable	700,00			
TRACTEUR AVEC GODET		35 000,00		
TAILLE HAIE		800,00		
BROYEUR DE VEGETAUX *				
ACTIVITE JEUNESSE		5 000,00		
imprévu	544,51	6 200,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 644,51</b>	<b>50 000,00</b>	<b>52 644,51</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>958 772,24</b>	<b>396 917,71</b>	<b>1 355 689,95</b>	

\* L'acquisition du broyeur de végétaux n'a pas été retenue. En effet, le SIMER met à disposition des communes un broyeur une fois par an, à raison de 250 €.

**A l'unanimité, le conseil municipal adopte les investissements proposés pour l'exercice 2020.**

## 2020-24- FINANCES LOCALES FISCALITE 2020

Mme POLO, adjointe aux finances, présente au conseil municipal plusieurs simulations pour l'année 2020. Elle précise que la loi de finances 2020 dispose que le taux de la taxe d'habitation appliqué sur la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre est égal au taux appliqué en 2019. Ainsi, le taux de la taxe d'habitation ne doit pas être changé cette année. En 2019, l'augmentation des taux était de 0.80 %.

Considérant la hausse des bases par l'Etat de 1,2 %,  
Considérant la variation des bases de la commune entre 2019 et 2020,  
Considérant les investissements prévus au budget,  
Considérant l'année exceptionnelle due à la pandémie du COVID19,

**A l'unanimité, le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux. Ainsi, les taux pour 2020 restent fixer à :**

- **13.55 % pour la taxe d'habitation**
- **13.26 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **35.55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

	BASE 2019	BASE 2020	VARIATION Des bases En %	Variation des bases	Taux 2019	Taux 2020	PRODUITS A taux constants	PRODUITS 2020
TH	1 289 021	1 306 000	1.317	16 979	13.55	13.55	176 963	176 963
TFPB	1 191 033	1 231 000	3.356	39 967	13.26	13.26	163 231	163 231
TFPNB	73 302	75 400	2.862	2 089	35.55	35.55	26 805	26 805
CFE								
<b>TOTAL</b>							<b>366 999</b>	<b>366 999</b>

## 2020-25- FINANCES LOCALES VOTE DU BUDGET PRIMITIF2020

	Dépenses/Recettes
Investissement :	<b>1 355 689.95</b>
Fonctionnement :	<b>961 745.80</b>

**A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2020.**

## 2020-26- FINANCES LOCALES

### MODIFICATION DES TARIFS DE GARDERIE SUR LA PERIODE DE MARS A JUIN/JUILLET 2020 EN RAISON DU CONFINEMENT DUE A LA PANDEMIE DU COVID19

Monsieur le Maire rappelle que pendant la période de confinement, l'école de JARDRES a été fermée du 16 mars au 11 mai inclus et propose de ne pas facturer cette période.

En dehors de cette période, les tarifs de garderie étant majoritairement en abonnement annuel, la gratuité étant interdite, il convient d'appliquer un prorata pour le mois de mars et mai de la façon suivante :

	Tarif 2019/2020	Mars	Avril	Mai	Juin **
Occasionnel – pas de changement	3.40 €/j	3.40 €	<i>Pas de garderie sur le mois</i>	3.40 €	3.40 €
Abonnement 4 j	28.50 €/mois	50 %		50 %	50 %
Abonnement 5 j	33.00 €/mois	50 %		50 %	50 %

\*\* Enfant reprenant l'école à partir 22/06

**A l'unanimité, le conseil municipal adopte pour cette période exceptionnelle ces nouveaux tarifs.**

## 2020- 27 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES

### DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ; un commissaire doit être domicilié hors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieures à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

24 commissaires doivent être proposés. Seront retenus par la Direction des Finances Publiques 12 titulaires et 12 suppléants.

<b><u>NOM DES TITULAIRES</u></b>	<b><u>Adresse</u></b>	<b><u>Date de naissance</u></b>
1. CHARTIER Martial	2, impasse Chagneraie - 86800 Jardres	05.12.1952
2. RIGAUD Didier	21, rue de la Vallée – 86800 Jardres	15.04.1967
3. GRANGEON Sylvie	15, rue du Grolleau - 86800 Jardres	01.12.1963
4. BERT François	2 route de Bonnes - 86800 Jardres -	16.06.1962
5. BELLOIN Sonia	2 rue Paul Aubier - 86800 Jardres	22.05.1979
6. AUDIDIER Nadine	5, rue des Joutes - 86800 Jardres	09.03.1959
7. MIREBEAU Eric	22, rue des Groges - 86800 Jardres	24.12.1970
8. PRUNIER Gilles	22, rue de la Vallée - 86800 Jardres	31.08.1950
9. BERTHON Bernard	1, rue de la Citadelle- 86800 Jardres	27.03.1946
10. COUET François	5, rue de la Fosse-Couturier - 86800 Jardres	20.01.1960
11. POMPADOUX Régis	1, lotissement de la Marèche - 86800 Jardres	17.01.1970
12. BONNEMAIN Danièle	5 route de Montmorillin – 86300 Chauvigny	22.02.1960

<b><u>NOM DES SUPPLEANTS</u></b>	<b><u>Adresse</u></b>	<b><u>Date de Naissance</u></b>
1. SIRONNEAU Xavier	18, rue de Brétigny «Pressec » - 86800 Jardres	06.05.1962
2. CORINI Marc	7, route de Bolin -86800 Jardres	14.01.1960
3. GABILLON Catherine	13, le Bois Senebaud - 86800 Jardres	08.11.1969
4. LEBEAU Bernard	15 rue de la Fosse Couturier - 86800 Jardres	23.12.1952
5. PIGNOUX Stéphane	6 rue de la Croix Giraudelle -86800 Jardres	02.03.1968
6. VRIET Jean-Marie	14, route de Lavoux - 86800 Jardres	06.07.1948
7. DELAVIER Christine	16 rue Paul Aubier - 86800 Jardres	15.07.1963
8. CHEBASSIER Jacky	10, rue des Groges – 86800 Jardres	21.10.1954
9. GODEFROY Pierre	4, rue de l'Ormeau - 86800 Jardres	15.07.1944
10. AUDRU Jean-Christophe	3, le Bois Senebaud - 86800 Jardres	23.09.1965
11. DUPUIS Bruno	4, impasse des Groges - 86800 Jardres	13.03.1966
12. BUJON THIMONNIER Marie	Moulin Petaveau - 87320 Bussière Poitevine	

**Le conseil municipal donne son accord.**

## **2020-28 –FONCTION PUBLIQUE**

### **DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE CONTROLE / REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

**Considérant que la convention de réalisation est arrivée à expiration au 31 décembre 2019,**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

#### Tarifification

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure

Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.**

**Les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

### 2020- 29 - FINANCES LOCALES

#### REMBOURSEMENT DE L'APPAREIL PHOTO ACHETE PAR LE MAIRE

A la demande de la commission communication, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a acheté à la FNAC un appareil photo PANASONIC LUMIX pour un montant de 179.99 € TTC.

**A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de l'appareil photo acquis par Monsieur le Maire sur la base de la facture présentée.**

### 2020-30 - FINANCES LOCALES

#### APPLICATIONS MOBILE « INTRAMUROS »

L'application mobile « intramuros » permet à la collectivité de communiquer directement avec ses citoyens qui auront installé l'application sur leur téléphone ou smartphone. Quelques applications possibles :

- Envoyer des alertes à vos citoyens sur leurs téléphones (sans besoin de récolter leurs numéros)
- Ajouter vos actualités, points d'intérêts touristiques, événements
- Renseigner vos acteurs locaux (associations, commerces, école, etc) et leur permettre de publier leurs propres contenus (un commerce peut envoyer des alertes ciblées, ou encore une école peut informer les parents d'élèves,..)
- Mettre des images, des pièces jointes dans vos publications pour publier les comptes rendus de conseil par exemple.
- Permettre à vos citoyens de faire des signalements géolocalisés
- Faire des sondages
- Pour le citoyen, l'application étant mutualisée, il n'a pas seulement les informations de sa commune mais celle de son bassin de vie avec les différents acteurs de la vie locale.

Le conseil municipal demande un délai avant de prendre sa décision. Cette application nécessite la saisie des données comme pour le site internet.

### DECISION

#### 03-2020-VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET D'UNE SALLE ASSOCIATIVE ET DEMANDE DE SUBVENTION

- Validation de l'APS pour un cout d'opération de 509 076 € HT (605 2277 € TTC)
- Approbation du plan de financement prévisionnel
- Demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL et DETR), la Région, le Département et la Fédération de football sur la base de l'APS.

DEPENSES HT		RECETTES	
Dépenses préalables	13 866 €	Subvention Etat DSIL 20 %	101 815 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	47 564 €	Subvention Etat DETR 30%	152 720 €
Honoraires prestations complément.	25 526 €	Subvention Département activ 3	25 200 €
Frais annexes	1 000 €	Département activ 4 - 20 %	101 815 €
Travaux	376 000 €	Fédération de football	20 000 €
Provision travaux supplémentaires	45 120 €	Conseil Régional	20 000 €
		Autofinancement	87 526 €

<b>TOTAL HT</b>	<b>509 076 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>509 076 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>605 227 €</b>		

## INFORMATION

Recensement de la population : Il est programmé en janvier 2021 pour la commune de JARDRES. Mme COGNAULT sera nommée coordonnateur communal. La commune devra nommer également 2 agents recenseurs.

Commission Voirie : Sont retenus les travaux de voirie CUGP :

- Virage au Bois Senebaud (devant maison AUDRU)
- Route de Migné
- Impasse de la Bardinerie
- La Monnerie
- Le village de Servouse étant en travaux de remplacement du réseau d'eau et de l'enfouissement de la ligne électrique, la réfection des voies est reportée.

En fonctionnement, la partie de la VC2 d'Anzec à St Julien l'Ars sera terminée pour 2020.

Commission Jeunesse : Une première réunion a permis de recenser les attentes et actions qui se décomposent en 4 phases :

- Mise en place d'un règlement intérieur,
- Recherche d'un local,
- Information auprès des parents et des jeunes,
- Mise en place d'un conseil communal des jeunes, de junior association, de chantiers jeunes...avec un encadrement.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : la commune a fait une demande mais ne figure pas dans les 2 arrêtés du 28 et 29 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Révision du PLU : procédure non reprise à ce jour.

Ecole : reprise de l'école le 12 mai suivant le protocole avec la bonne participation des enseignantes et des agents les lundi, mardi ou jeudi, vendredi et le mercredi matin pour les familles prioritaires.

A partir du 22 juin, accueil de tous les enfants, transport scolaire assuré, ouverture de la garderie, retour de la cantine en self avec 1 place sur 2.

Commission environnement : reprise du dossier sur les abeilles en association avec 4 structures intervenantes.

Le miel collecté cette année sera en vente à la mairie et une partie sera distribuée à l'école la semaine prochaine. Il conviendra de revoir l'emplacement des ruchers incompatibles avec le verger ouvert au public.

Commission communication : le site de Jardres est en cours de reprise avec une nouvelle version qui représente un travail important de mise à jour. La commission se réunira mi-septembre pour travailler sur le courrier municipal et début octobre pour l'agenda et le bulletin municipal.

Conseil communautaire : réunion les 10 et 24 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.